



Nantes le 20 juillet 2011

**Madame, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bretagne
18 quai Duguay-Trouin
CS 76424
35084 Rennes**

Madame, Monsieur le Président,

La presse s'est fait écho d'une réorganisation prochaine et profonde de la banque de Bretagne, qui va se traduire par la suppression de ses agences dans le département de la Loire-Atlantique. Il n'appartient pas à *Bretagne Réunie* de porter un jugement sur cette décision mais en revanche il apparaît de son devoir d'attirer votre attention sur cette partition que nous croyons contraire aux intérêts des Bretons.

Bretagne Réunie, consciente qu'une région doit respecter les hommes et les territoires, s'est fixée pour objectif la réunification administrative de la Bretagne. Elle fonde son challenge sur l'acceptation que l'avenir d'une société locale s'appuie sur les forces du présent qui se nourrissent des enseignements et richesses du passé.

C'est pourquoi, *Bretagne Réunie* voyait dans la banque de Bretagne un acteur économique qui s'appuyait sur une réalité régionale identifiable.

Fort d'un réseau direct et indirect de plusieurs milliers d'adhérents, je ne vous cache pas que j'ai dû freiner leurs ardeurs, car certains d'entre eux ont trouvé très choquant ce qu'ils considèrent comme une discrimination. En outre, il me semble que cette décision n'a pas besoin d'accompagnement médiatique négatif. Les adhérents de *Bretagne Réunie* m'ont donc saisi de cette étrangeté.

C'est pourquoi, *Bretagne Réunie* souhaite attirer votre attention sur les conséquences d'une décision qui pourrait aller à l'encontre de l'économie régionale.

Nous nous permettons tout d'abord de vous rappeler que Nantes est incontestablement depuis plus de onze siècles, la ville principale de Bretagne. C'est le gouvernement de Vichy, en collaboration avec les nazis, par le décret du 10 juin 1941, qui imposa pour la première fois la partition de la Bretagne. Toutefois, malgré celle-ci, plus personne ne conteste le fait que notre département est breton.

Aujourd'hui, selon le sondage gouvernemental de mars 2009, 68 % de la population de Loire-Atlantique exprime fortement son sentiment d'appartenance breton. Il émane à la fois de sa population mais aussi de l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement de la Bretagne tels que :

- les acteurs économiques dont l'association « Produit en Bretagne » qui fédère 230 entreprises et compte plus de 100.000 salariés ;
- la représentation culturelle (le Conseil Culturel de Bretagne et *Kevre Breizh* fédérant 50.000 membres représentant une influence de 600.000 personnes, l'Institut Culturel de Bretagne, la Coordination des Juristes de Bretagne, le Collectif Breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, Eurominority, le Club de Bretagne, l'Association des Dîners Celtes, l'Association des Cadres bretons, l'Association Bretonne, la Fédération des Bretons de Paris, ainsi que les organisations de réflexion et de prospection tels que Bretagne Prospective, le CPL, l'UPF, l'Institut de Locarn...) ;
- les acteurs politiques dont 5.000 d'entre eux ont signé la « charte des élus pour la réunification » du territoire breton ou voté des voeux allant dans ce sens. En outre, cette volonté a été clairement affichée au travers de

plusieurs vœux votés en faveur de la réunification par le Conseil régional de la région administrative « Bretagne » et par le Conseil général de Loire-Atlantique ;

- les 100 premiers signataires de l'appel pour la « réunification » du 10 février 2009, personnalités illustres du monde économique, journalistique, économique, culturel, politique, enseignants de haut niveau ;
- les quatre derniers présidents de la République : Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac et, plus récemment (discours du 27 novembre 2009), Nicolas Sarkozy, ont confirmé l'origine bretonne de la Loire-Atlantique. Le rapport Balladur dans sa première mouture préconisait la réunification de la Bretagne ;
- des acteurs européens dont Lluis Maria de Puig, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou encore Madame Reding, vice-présidente de la Commission européenne ;
- et de façon plus symbolique, les nombreuses collectivités du pays nantais qui arborent déjà le drapeau breton. J'en citerai quelques-unes, le Conseil général de la Loire Atlantique, les villes de Nantes, Saint-Herblain, Pornic, La Remaudière, Blain, Guérande, Nozay, Le Fresne...

Pour résumer, outre sa pertinence historique, la Bretagne existe déjà sur les plans :

- culturel, avec la très officielle charte culturelle qui concerne l'ensemble du territoire breton ;
- économique, notamment avec la marque « Produit en Bretagne », gage de dynamisme et qui regroupe également de nombreuses entreprises de la Loire-Atlantique ;
- politique, les vœux des instances locales ou la position au plus haut niveau de l'État montrent qu'une nouvelle régionalisation est proche ;
- judiciaire, puisque la cour d'appel de Rennes s'étend aux 5 départements bretons ;
- administratif, notamment avec l'exemple de la Loire-Atlantique qui est intégrée à la même DIRM (Direction Inter Régionale de la Mer) que les quatre autres départements bretons.

Par conséquent, le maintien de la Banque de Bretagne en Loire-Atlantique répondrait à l'attente de population régionale et des acteurs économiques ainsi qu'à une pratique déjà admise par les autorités locales et nationales.

Une telle initiative serait saluée par *Bretagne Réunie* qui ne manquerait pas de la relayer aussitôt auprès de ses adhérents directs et indirects. Vous conviendrez, qu'il s'agit là d'un vivier de clients non négligeable.

J'ai bien compris que le groupe BNP est confronté à un nécessaire développement de ses activités mais je m'interroge pour savoir si une telle décision n'a pas un caractère quelque peu hâtif, n'est pas en décalage par rapport à un découpage régional qui a vocation à être revu, s'affranchit de l'espoir que la société bretonne place dans une véritable régionalisation.

Dans ces conditions, je vous soumets trois hypothèses.

1° Dans la perspective probable et prochaine d'une redistribution régionale à l'échelle de la France, la prudence recommanderait de se rapprocher à l'application de votre décision.

2° La Banque de Bretagne s'engage dans un processus de marketing à l'échelle régionale en soumettant à ses adhérents les deux possibilités, celle présentement décidée et l'autre qui conclurait au maintien de la Banque de Bretagne sur les 5 départements bretons.

3° Annulation de votre décision et sans concertation, en maintenant la situation initiale qui date quand même de 1979.

Nous avons donc tout à gagner en conjuguant nos efforts pour rapprocher nos points de vue.

Dans l'attente de vous lire pour connaître votre avis sur ce sujet, je vous prie de recevoir l'expression de ma plus haute considération.

Paul Loret, président de *Bretagne Réunie*.